

19th July 2010/ 19 juillet 2010

IOTC CIRCULAR 2010/56; CIRCULAIRE CTOI 2010/56

SUBJECT: COMMUNICATION FROM THE UNITED KINGDOM ON BEHALF OF ITS INDIAN OCEAN TERRITORIES

Dear Sir / Madam,

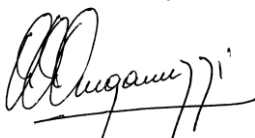
Please find attached a communication from the United Kingdom on behalf of its Indian Ocean territories, relating to IOTC Resolution 09/03; *on establishing a list of vessels presumed to have carried out illegal, unregulated and unreported fishing in the IOTC area.*

SUJET: COMMUNICATION DU ROYAUME UNI DE LA PART DE SES TERRITOIRES DANS L'OCEAN INDIEN

Madame, Monsieur,

Veillez trouvez ci-joint une communication du Royaume Uni de la part de ses territoires dans l'Océan Indien, concernant la Résolution 09/03 de la CTOI; *visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI.*

Yours sincerely/cordialement,



Alejandro Anganuzzi

Executive Secretary / Secrétaire exécutif

Attachment/ Pièce jointe

Letter from the United Kingdom on behalf of its Indian Ocean territories/Lettre du Royaume Uni de la part de ses territoires dans l'Océan Indien

Distribution

IOTC Members: Australia, Belize, China, Comoros, Eritrea, European Union, France, Guinea, India, Indonesia, Iran, Japan, Kenya, Korea, Madagascar, Malaysia, Mauritius, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Sudan, Tanzania, Thailand, United Kingdom, Vanuatu.

IOTC Chairperson

IOTC Compliance Committee Chairperson

Cooperating non contracting parties: Maldives, Senegal, South Africa, Uruguay

Copy: FAO

This message has been transmitted by email only/ Ce message a été transmis par courriel

Alejandro Anganuzzi
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
Mahe
Seychelles

15 July 2010

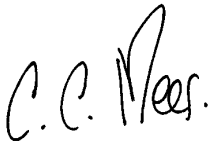
Dear Alejandro,

Resolution 09/03. On establishing a list of vessels presumed to have carried out illegal, unregulated and unreported fishing in the IOTC area.

As required under resolution 09/03 the British Indian Ocean Territory Administration attaches details of Sudeesa Marine 5 flagged to Sri Lanka. This vessel was found to be carrying out IUU fishing activities in the IOTC Area, specifically within the BIOT Fisheries Conservation Management Zone during May 2010. The Sri Lankan Authorities have been notified of this action. The fine has been paid, and the vessel has been released and has left the zone.

We would be grateful if you could circulate these details for the attention of all CPCs and for consideration at the next Compliance Committee. This latest incident highlights the continuing and increasing problem of IUU vessels from Sri Lanka in BIOT waters. Despite raising this issue on numerous past occasions with the Sri Lankan authorities and through the IOTC Compliance Committee this serious problem has not yet been controlled.

Yours sincerely



Dr C. C. Mees
Head of UK Delegation to IOTC

IOTC Reporting Form For Illegal Activity

Recalling IOTC Resolution 09/03 "On establishing a list of vessels presumed to have carried out illegal, unregulated and unreported fishing in the IOTC area" attached are details of illegal activity recorded in the British Indian Ocean Territory.

A. Details of Incident(s)

(Please detail the incidents(s) in the format below)

Item	Definition	Indicate
a	Current Name of Vessel (Previous names)	Sudeesa Marine 5
b	Current Flag (previous flag)	Sri Lanka
c	Date first included on IOTC IUU Vessel List	N/A
d	Lloyds IMO Number	N/A (IMUL-585 national registration No.)
e	Photo	No
f	Call Sign (previous call sign)	N/A
g	Owner / Beneficial Owners	Fernando Warnakulasuriya Antony Camillus Peiris
h	Operator (previous operators)	Not Known
i	Date of Activities	13/05/2010
j	Position of Activities	05°55' S, 072°38'E
k	Summary of IUU Activities	Illegal fishing within BIOT waters contrary to Section 7 (1) of Ordinance 5 2007 (BIOT Fisheries Law). 2,000kg mixed species (sharks and other fish) caught in driftnets. Tuna species included kawakawa (<i>E. affinis</i>).
l	Summary of Actions Taken	Vessel was arrested and escorted back to Diego Garcia
m	Outcome of Actions Taken	Fined £7,000 paid, vessel released 25 June.

B. Details of IOTC Resolution Elements Contravened

(Indicate with a "X" the individual elements of IOTC Resolution 06/01 contravened)

Item	Definition	Indicate
a	Harvest tunas and tuna-like species in the IOTC Area and are not registered on the IOTC Record of Vessels authorised to fish for tuna and tuna-like species in the IOTC area	X
b	Harvest tuna and tuna-like species in the IOTC Area, whose flag state is without quotas, catch limit or effort allocation under IOTC conservation and management measures where appropriate	
c	Do not record or report their catches made in the IOTC Area, or make false reports	X
d	Take or land undersized fish in contravention of IOTC conservation measures	
e	Fish during closed fishing periods or in closed areas in contravention of IOTC conservation measures,	
f	Use prohibited fishing gear in contravention of IOTC conservation measures	
g	Tranship with, or participate in joint operations such as re-supplying or re-fuelling vessels included in the IUU Vessels List,	
h	Harvest tuna or tuna-like species in the waters under the national jurisdiction of a coastal State in the IOTC Area without authorisation and/or infringes its laws and regulations, without prejudice to the sovereign rights of coastal States to take measures against such vessels	X
i	Are without nationality and harvest tunas or tuna-like species in the IOTC Area	
j	Engage in fishing activities contrary to any other IOTC conservation and management measures	

C. Associated Documents

(Attach associated documents e.g. boarding reports, court proceedings, photographs)

- 1) Boarding report
- 2) Collection of evidence form
- 3) Inspection report
- 4) Position report form
- 5) Vessel Information Form.

D. Recommended Actions

Recommended Actions		Please Indicate
a	Notification to IOTC Secretariat only. No further action is recommended.	
b	Notification of illegal activity to IOTC Secretariat. Recommend notification of activity to flag state.	X
c	Recommended for inclusion on IOTC IUU list	X

BOARDING REPORT

DATE: 13.05.2010

VESSEL: SUDEESA MARINE 5
REGISTRATION: IMUL – A – 0585 - NBO

BIOT/LICENSE No: NONE
MASTER: WASALASURIYA WICKRAMANAYRA

SFPO: R. GATER
FPO: M. R. R. T. DAYAL PEIRIS

FPO: B. B. GADOR

BOARDING PURPOSE: INVESTIGATIVE

1. INTRODUCTION

On Thursday 13th May 2010, I was conducting a routine patrol onboard the BIOT Patrol Vessel (BPV) Pacific Marlin on the north eastern section of the Great Chagos Bank (GCB). At 07:20 I was informed by the officer of the watch (OOW) that a vessel target had been located close to on the port quarter at a range of 2.56 nm. The vessel had been detected visually due to a combination of bad weather, a big swell and the poor radar signature of this type of small glass reinforced plastic (GRP) and wooden hulled craft. The captain of the BPV Mr. Neil Sandes was immediately informed, and proceeded to take over command from the OOW. After Captain Sandes had ensured it was safe to manoeuvre freely over this section of the GCB, the BPV altered course to intercept the vessel. Being only 2.56 nm away, using binoculars I was able to clearly distinguish that the vessel was a Sri Lankan flagged driftnet / longline fishing vessel. Suspecting that the vessel was fishing, using the binoculars I proceeded to search the sea in the vicinity of the vessel, and quickly located a bamboo pole and flag marker approximately 0.5 nm ahead of the vessel. At this point the OOW had successfully obtained a fix on the vessels position and speed using the ARPA radar, with the vessel located at 05°55'S 072°38'E, and apparently hove to. Before deploying to the vessel, I asked Captain Sandes to conduct a brief search for further deployed fishing gear in the immediate area while I was onboard undertaking the inspection. I also reminded him that in the execution of this he should be aware that the extensive lines or nets may be deployed, constituting a major hazard that could immobilise the BPV. At 07:36 I was deployed in FRC1 in order to conduct an investigative boarding, accompanied by two fishery protection officers (FPO).

2. BOARDING DETAILS

On approach, it became clear that the vessel was currently engaged in hauling its driftnet. The net was in the process of being hauled over the starboard side with the assistance of a hydraulic line hauler. This fact explains why rather unusually the vessel did not attempt to escape the BPV upon our initial approach. To avoid entanglement with the FRC, the coxswain manoeuvred FRC1 to the port side where I embarked together with the two FPOs. Upon boarding the vessel at 07:44, all communication between myself and the captain and crew was undertaken via a Sri Lankan FPO translator.

Moving about on the deck of the vessel was difficult due to both the big swells and the number of freshly caught fish and large sharks lying on the deck. The captain was taken into the wheelhouse where he was identified as being Mr. Wickramanayra Wasalasureiya. The five crewmen were instructed to remain together at the bow. The captain was immediately informed that I was the senior fisheries officer for BIOT, and as such had the authority to stop his vessel and conduct an inspection. The name of the vessel was given as the SUDEESA MARINE No. 5. When questioned the captain claimed to be unaware of his location and unfamiliar with the BIOT exclusive Fisheries Conservation and Management Zone (FCMZ). Several photocopied admiralty charts were produced of the Andaman Sea and Bay of Bengal, but none which delineated BIOT were located. At 07:47 I asked FPO Gabor to activate the vessels two global positioning systems (GPS) and inspect them for waypoints. While this was being done, I asked the captain where he normally fished, and in reply was shown a logbook within which were dated positions the captain claimed were previous fishing locations. I noted initially that the latest entries included positions within the BIOT FCMZ and upon the GCB. FPO Gabor then informed me that no waypoints remained within either GPS unit.

I then asked the captain where else he had been fishing other than at his current location. In reply I was shown a fishing logbook which contained numerous dated positions indicating the location of fishing events. The last entry was not dated, but comprised of three positions all within the immediate area of the vessels location, these were;

05°57.000'S	072°44.500'E
05°53.306'S	072°41.988'E
05°52.368'S	072°41.330'E

There were two entries prior to this, both belonging to the vessels current voyage which according to the logbook had begun on 27th April 2010. These entries were dated, and were as follows;

5 th May 2010		6 th May 2010	
05°25.518'S	075°22.316'E	04°27.355'S	075°13.265'E
05°22.366'S	075°20.062'E	04°26.550'S	075°09.578'E
05°21.860'S	075°18.415'E	04°26.490'S	075°09.033'E

All of the recent fishing event entries within the vessels fishing logbook and provided above are located within the BIOT FCMZ. Asked why he was fishing at his current location, the captain stated that he had been there for three days, and that his course had been dictated by the prevailing weather conditions and sea state. Previous intelligence had shown me that Sri Lankan vessels routinely set their driftnets in the evening, so that the net is fishing overnight when the crew is asleep and the vessel drifts with the net. In the morning the nets are hauled, and the vessel continues its passage. This explains why the positions dated a week earlier on the 5th and 6th May are in the deep waters of north eastern BIOT, on the passage between Sri Lanka and the GCB.

I was told that the net currently in use had been set at 18:30 the previous day 12th May, and was approximately 1.5 nm long, of which roughly 0.5 nm remained in the sea awaiting recovery. The captain denied having any other gear currently deployed in the sea. At 07:55 the captain was instructed to complete a Sri Lankan vessel information form with the assistance of the FPO. This was completed at 08:00, following which I questioned the captain further about his vessels movements. I was told that the vessel had departed Sri Lanka on 27th April 2010, and had navigated south and south west via courses favourable to the sea state. This fits comfortably with the date of departure provided in the fishing logbook, and with a Sri Lankan customs clearance dated 26th April 2010 which was located amongst ships papers seized during the inspection.

Approximately 2000 kg of mixed species sharks and fish was declared aboard, which the captain stated had been caught during the previous three days in the vicinity of his current location. At this point the captain was shown an A4 form with the BIOT FCMZ delineated on it, upon which I had marked the vessels position when apprehended as 05°55.2'S 072°37.6'E. The captain was asked to sign the form to confirm that the marked position was an accurate indication of his vessels location, and the location of current fishing activity. The captain duly signed the form, which I then signed also.

At 08:05 I began an inspection of the vessel and its hold spaces. On deck forward of the wheelhouse lay several reef sharks (*Carcharhinidae spp.*), barracudas (*Sphyraena spp.*), trevallies (*Carangidae spp.*), and reef fish. These had been recently removed from the meshes of the net during the current haul, and had yet to be processed and placed in the holds. In the main central hold I located a large quantity of kawakawa (*E. affinis*), trevallies and sharks packed neatly in ice. The other three small holds contained ice, fresh vegetables and spare fishing equipment. All sharks and reef fish onboard were photographed in situ in case an attempt was made to discard physical evidence at a later stage.

Upon returning to the wheelhouse I asked the captain if he had a licence to fish in BIOT waters, or a licence to fish in any other territorial waters. The captain stated that he did not hold any fishing licences. Consequently I reminded the captain that I had discovered his vessel actively fishing with a driftnet in BIOT waters on the GCB without a licence, and faced with the circumstances of his vessels apprehension, he had admitted to fishing in BIOT for the last three days, during which he had caught all of the sharks and reef fish aboard. At 08:17 the captain was informed that his vessel was under arrest for illegal fishing within BIOT waters without a licence contrary to Section 7(1) of Ordinance 5 2007 (BIOT Fisheries Law). The captain was then shown the completed BIOT Inspection Report Form. It was explained to the captain that the form outlined the details of the inspection, and he was asked to sign it as an acknowledgement of receipt. The captain signed the form, which I then signed also. The captain was also shown a Collection of Evidence form detailing the nature of the offence. After this had been translated, the captain signed the form, which I then signed also.

Once this had been done, at 08:25 I instructed the captain to resume hauling his driftnet and to release anything caught that was still alive. FPO Gador monitored the remainder of the haul, noting the number of fish and sharks brought aboard dead, and the number released alive. While this was being undertaken, I remained in the wheelhouse and confiscated the vessels two GPS units, the HF SSB radio mike, fishing logbooks, ships papers, and crew members identity cards. The haul was completed at 09:25 in position 05°55.5'S 072°36.3'E. FPO Gador reported that during the hours haul observed, a total of twelve dead sharks and twenty seven dead fish had been brought aboard, with just five fish being released alive.

The captain was then informed that his vessel was to proceed immediately to Diego Garcia for further investigations to take place, and was instructed to follow the BPV overnight. He was warned against attempting to discard evidence or evade the BPV during the escort. Before disembarking, two crewman were transferred across to the BPV as a precaution against an attempt to evade the escort during passage back to Diego Garcia. At 09:35 I disembarked the SUDEESA MARINE No. 5 along with the two crewmen, and the two FPOs. Escort duties for the approximately 100 nm back to Diego Garcia began at 09:50.

Rob Gater, MSc, BA (Hons)

Senior Fisheries Protection Officer, BIOT 13.05.2010

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



18 Queen Street
London
W1J 5PN
United Kingdom

Tel: (+44) 020 7255 7755
Fax: (+44) 020 7499 5388
E-Mail: enquiry@mrag.co.uk
Internet: www.mrag.co.uk

Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
Mahe
Seychelles

Le 15 juillet 2010

Cher Dr Anganuzzi,

Résolution 09/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI

Comme prévu au titre de la résolution 09/03, l'Administration du Territoire Britannique de l'océan Indien transmet ci-dessous des informations sur le navire « Sudeesa Marine 5 » battant pavillon du Sri Lanka. Ce navire a été reconnu comme ayant mené des activités de pêche illicite, non déclarée, non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI, et plus particulièrement dans la *Fisheries Conservation Management Zone* du BIOT en mai 2010. Les autorités sri-lankaises ont été informées de cette action. L'amende a été payée, le navire a été libéré et a quitté la zone.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter cette affaire à l'attention de l'ensemble des CPC ainsi que, pour avis, au prochain Comité d'application. Ce dernier incident souligne à la fois la continuité et l'accroissement du problème des navires sri lankais menant des activités de pêche illicite, non déclarée, non réglementée dans les eaux du BIOT. Bien que cette question ait été soulevée à de nombreuses reprises par le passé avec les autorités sri-lankaise et au travers du Comité d'application de la CTOI, ce sérieux problème n'a pas encore été résolu.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. C. Mees'.

Dr C. C. Mees
Représentant du Royaume Uni près la CTOI

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ILLÉGALE

En rapport avec la *Résolution 09/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégale, non réglementée et non déclarée dans la zone de compétence de la CTOI*, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illégales observées dans le *British Indian Ocean Territory*.

A. Détails des incidents.

(Décrire les incidents selon le format standard)

Item	Définition	Détails
a.	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	Sudeesa Marine 5
b.	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Sri Lanka
c.	Date de première inscription du navire sur la Liste de navires INN de la CTOI.	n/a
d.	Numéro Lloyds/IMO.	N/A (IMUL-585, numéro de registre national)
e.	Photos du navire.	non
f.	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable.	n/a
g.	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), y compris les propriétaires en équité, si applicable.	Fernando Warnakulasuriya Antony Camillus Peiris
h.	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable.	inconnus
i.	Date des activités INN	13 mai 2010
j.	Localisation des activités INN	05°55' S, 072°38'E
k.	Résumé des activités INN	Pêche illégale dans les eaux du BIOT, en contravention de la Section 7(1) de l'ordonnance 5 2007 (droit de la pêche du BIOT). 2000kg d'espèces diverses (requins et autres espèces) capturés au filet dérivant. Thons, notamment de la thonine (<i>E. affinis</i>)
l.	Résumé des actions prises	Le navire fut arraisonné et escorté jusqu'à Diego Garcia.
m.	Résultat des actions prises	Amende de 4250 £ et engins de pêche saisis. Amende réglée, le navire a quitté la zone.

B. Détails des clauses de la résolution violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 09/03 concernées ; fournissez les détails pertinents comme la date le lieu et la source des informations. Vous pouvez également fournir des informations supplémentaires en pièces jointes.)

Item	Clause	Concernée
a.	pêchent des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI et ne sont pas inscrit au Registre CTOI des navires autorisés à pêcher dans la zone de compétence de la CTOI	X
b.	pêchent des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI et que leur État de pavillon n'a pas de quota de captures, de limites de prises ou d'allocation d'effort au titre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, si applicable	
c.	n'enregistrent ou ne déclarent pas leurs prises réalisées dans la zone de compétence de la CTOI, ou falsifient leurs déclarations	X
d.	capturent ou débarquent du poisson en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	
e.	pêchent durant une période de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, ou	
f.	utilisent des engins prohibés en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	
g.	transbordent vers, ou participent à des opérations (telles que réapprovisionnement ou ravitaillement) avec, des navires inscrits sur la liste des navires INN	
h.	pêchent des thons et des thonidés dans les eaux territoriales d'un état côtier de la zone de compétence de la CTOI sans autorisation ou en contravention des lois et règlements nationaux (sans porter atteinte aux droits souverains des États côtiers de prendre des mesures contre lesdits navires)	X
i.	n'ont pas de pavillon et pêchent des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI	
j.	se livrent à des activités de pêche contraires à toute autre mesure de conservation et de gestion de la CTOI	

C. Documents associés

1. Rapport d'abordage
2. Formulaire de recueil de preuves
3. Rapport d'inspection
4. Formulaire de relevé de position

D. Actions recommandées

(Indiquer d'un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat. Pas d'autre action recommandée.	
b	Notification au Secrétariat. Notification recommandée à l'État du pavillon.	X
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	X

RAPPORT D'ABORDAGE

DATE : 13.05.2010
NAVIRE : SUDEESA MARINE 5
IMMATRICULATION IMUL – A – 0585 - NBO

LICENCE BIOT N° : AUCUNE
CAPITAINE : KUMAR GUNASINGHA ARACHCHIGA

SFPO : R. GATER
FPO : C.C. DAYAL PEIRIS

FPO : B.B. GADOR
RAISON DE L'ABORDAGE : ENQUÊTE

1. INTRODUCTION

Le jeudi 13 mai 2010, j'effectuais une patrouille de routine à bord du BVP Pacific Marlin, dans la section nord-est du Great Chagos Bank (GCB). À 07h20, l'officier de quart (OOW) m'a informé qu'un navire avait été identifié à proximité du flanc bâbord, à une distance de 2,56 miles nautiques. Le navire avait été détecté visuellement du fait du mauvais temps combiné à une forte houle et à la faible signature radar de ce type d'embarcation en fibre de verre renforcé de plastique et de bois (GRP). Le capitaine du BVP, M. Neil Sandes fut immédiatement informé et a pris le commandement de l'officier de quart. Une fois que le capitaine Sandes se fût assuré qu'il était possible de manœuvrer sans risque dans cette section du GCB, le BVP a modifié sa route pour intercepter le navire. Me trouvant seulement à 2,56 mn, j'ai pu distinguer clairement, en utilisant les jumelles, que le navire était un fileyeur/palangrier sri lankais. Suspectant qu'il était en train de pêcher, j'ai scruté la proximité immédiate du navire en utilisant les jumelles et j'ai rapidement localisé une balise de bambou surmontée d'un drapeau, située approximativement à 0,5 mn à l'avant. À ce moment, l'officier de quart avait réussi à obtenir un point sur la position et la vitesse du navire en utilisant le radar ARPA, situant l'embarcation à 05°55'S 072°38'E et apparemment mise en panne.

Avant d'aborder le navire, j'ai demandé au capitaine Sandes de réaliser une rapide recherche d'autres engins de pêche déployés à notre proximité immédiate pendant que je serais à bord pour conduire l'inspection. Je lui ai également rappelé que durant l'exécution de ma requête il devait être bien conscient que de nombreuses lignes ou filets pouvaient être déployés, constituant un risque majeur susceptible d'immobiliser le BVP. À 7h06, j'ai été déployé en FRC1 afin de diriger une enquête à bord, accompagné de deux agents de protection de la pêche (FPO).

2. DÉTAILS DE L'ABORDAGE

Au cours de l'approche, il est apparu clair que le navire était actuellement en train de hisser ses filets. Le filet était sur le point d'être hissé à tribord, avec l'aide d'un treuil hydraulique. Ceci explique pourquoi, de manière plutôt inhabituelle, le navire n'a pas tenté d'échapper au BVP lors de notre approche initiale. Pour éviter l'enchevêtrement avec le FRC, le barreur a amené le FRC1 sur bâbord, où j'ai embarqué en même temps que les deux FPO. Après avoir embarqué sur le navire, à 7h44, la totalité des discussions avec le capitaine et l'équipage a été réalisée via un FPO assurant la traduction en sri lankais.

Se déplacer sur le pont du navire était difficile du fait de la forte houle mais aussi du nombre de

poissons fraîchement pêchés et de gros requins présents sur le pont. Le capitaine a été conduit à la timonerie où il a été identifié comme étant M. Wickramanayra Wasalasureiya. Il a été demandé aux cinq membres d'équipages de rester ensemble à la proue. Le capitaine a immédiatement été informé de sa fonction d'officier Senior des pêcheries pour le BIOT et qu'en tant que tel, j'avais toute autorité pour stopper ce navire et y conduire une inspection. Le nom du navire fut donné comme Sudeesa Marine n°5. À l'interrogatoire, le capitaine a déclaré ne pas connaître sa position et n'être pas familier de la zone de conservation et de gestion exclusive du BIOT (FCMZ). De nombreuses cartes de l'amirauté me furent montrées de la mer d'Andaman et de la baie du Bengale sur lesquelles aucune BIOT n'était délimitée. À 7h47, j'ai demandé au FPO Gabor d'activer les deux systèmes GPS du navire et d'y rechercher les étapes. Pendant ce temps, j'ai demandé au capitaine l'endroit où il pêchait habituellement et ai reçu pour toute réponse un carnet de bord dans lequel étaient inscrites et datées des positions que le capitaine affirmait être ses anciennes coordonnées de pêche. J'ai tout d'abord noté que les dernières entrées incluaient des positions à l'intérieur de la FCMZ du BIOT. Le FPO Gabor m'a à ce moment-là informé qu'aucun point d'étape n'était listé dans aucun des terminaux GPS.

J'ai alors demandé au capitaine où il avait pêché, sinon ici. En réponse, il m'a été montré un carnet de bord indiquant les localisations d'événements de pêche. La dernière entrée n'était pas datée mais comprenait 3 positions, toutes dans la zone de proximité des deux navires :

05°57.000'S	072°44.500'E
05°53.306'S	05°52.368'S
072°41.988'E	072°41.330'E

Il y avait deux entrées préalables à celles-ci, toutes deux relatives à l'actuel trajet, qui, selon ces dernières, avait commencé le 27 avril 2010. Ces entrées étaient datées comme suit :

5 mai 2010		6 mai 2010	
05°25.518'S	075°22.316'E	04°27.355'S	075°13.265'E
05°22.366'S	075°20.062'E	04°26.550'S	075°09.578'E
05°21.860'S	075°18.415'E	04°26.490'S	075°09.033'E

Toutes les entrées récentes dans le carnet de bord du navire, ainsi que celles fournies ci-dessus sont situées à l'intérieur de la *Fisheries Conservation Management Zone* du BIOT. Lorsqu'il lui a été demandé pourquoi il pêchait à cet endroit précis, il a déclaré être là depuis trois jours et que sa route avait été dictée par les mauvaises conditions météorologiques en cours, ainsi que l'état de la mer. Des renseignements antérieurs m'avaient démontré que les navires sri lankais posent leurs filets habituellement le soir, de manière à ce que la pêche se fasse durant la nuit, pendant que l'équipage dort et que le navire dérive avec le filet. Le matin, les filets sont hissés et le navire continue sa route. Ceci explique pourquoi les positions datées de la semaine précédente, les 5 et 6 mai, se situent sur les bas fonds du BIOT, sur la route entre le Sri Lanka et le GCB.

Il m'a été dit que le filet actuellement en usage avait été mis en place à 18h30 la veille, le 12 mai, et était long d'environ 1,5 mn, desquels 0,5 mn restait immergé, dans l'attente d'être remonté. Le capitaine a nié avoir d'autre engin actuellement déployé en mer. À 7h55, il fut demandé au capitaine de remplir un formulaire sri lankais d'informations sur le navire, avec l'aide du FPO. Ceci fut terminé à 8h00, à la suite de quoi j'ai interrogé le capitaine plus avant sur les mouvements du navire. Il m'a été dit que le navire avait quitté le Sri Lanka le 27 avril 2010 et avait navigué cap sud et sud-ouest, à la faveur de l'état de la mer. Cela correspond bien à la date de départ fournie par le carnet de pêche ainsi qu'avec une lettre de mer des douanes sri lankaises datée du 26 avril 2010, qui fut retrouvée parmi d'autres papiers du navire saisis lors de l'inspection.

Approximativement 2000 kilos d'espèces variées de requins et de poissons furent trouvées à bord, que le capitaine déclara avoir été pêchés durant les trois derniers jours, aux alentours de sa position actuelle. À ce stade, il fut montré au capitaine un formulaire A4 sur lequel les limites de la BIOT FCMZ étaient soulignées et où j'avais indiqué la position du navire lors de son abordage, à 05°55.2'S 072°37.6'E. Il fut demandé au capitaine de signer ce formulaire afin de confirmer que la position indiquée était une indication précise la localisation du navire et de celle de ses activités actuelles de pêches. Le capitaine a dûment signé le formulaire, que j'ai signé ensuite.

À 8h05, j'ai entamé une inspection du navire et de ses cales. Sur le pont à l'avant de la timonerie

étaient étendus de nombreux requin de récif (*Carcharhinidae spp.*), des barracudas (*Sphyranea spp.*), des carangues (*Carangidae spp.*) et des poissons de récifs. Ils avaient été récemment retirés des mailles du filet, au cours du hissage en cours, et devaient encore être travaillés et placés en cale. Dans l'espace principal de stockage, au centre, j'ai trouvé une grande quantité de thonine (*E. affinis*), de carangues et de requins proprement stockés dans la glace. Les trois autres cales, plus petites, contenaient de la glace, des légumes frais et des pièces de rechange pour l'équipement de pêche. Tous les requins et les poissons de récifs à bord ont été photographiés in situ, au cas où une substitution de preuves physiques soit tentée ultérieurement.

En retournant à la timonerie, j'ai demandé au capitaine s'il avait un permis de pêche dans le BIOT, ou un permis de pêche dans quelques autres eaux territoriales. Le capitaine a reconnu ne posséder aucun permis de pêche. En conséquence de quoi j'ai rappelé au capitaine que j'avais découvert son navire en train de pêcher activement à l'aide d'un filet dérivant dans les eaux du BIOT, sur le GCB, sans permis, et du fait des conditions de la capture de son navire, il a reconnu pêcher dans les eaux du BIOT depuis ces trois derniers jours, au cours desquels il a capturé tous les requins et les poissons de récifs. À 8h17, le capitaine a été informé de ce que son navire était en état d'arrestation pour pêche illégale dans les eaux du BIOT, sans permis, en contravention avec la Section 7(1) de l'Ordonnance 5 2007 (Loi sur la pêche dans le BIOT). Le capitaine s'est vu montrer le formulaire de Rapport d'Inspection du BIOT complété. Il lui a été expliqué que le formulaire soulignait les détails de l'inspection et il lui a été demandé de le signer, en signe de reconnaissance de sa bonne réception. Le capitaine a signé le formulaire, que j'ai aussi signé. Un ensemble de preuves détaillant la nature de la contravention a également été montré au capitaine. Après que cela lui ait été traduit, le capitaine a signé le formulaire, que j'ai alors signé aussi.

Une fois ceci fait, à 8h25, j'ai ordonné au capitaine de reprendre le hissage de son filet, afin d'en libérer toute prise encore vivante. Le FPO Gador a supervisé le reste du virage, en notant le nombre de poissons et de requins hissés à bord morts, et le nombre encore en vie. Durant cette opération, je suis resté dans la timonerie et j'ai confisqué les deux unités GPS, la radio HF SSB, les carnets de pêche, les papiers du bateau ainsi que les cartes d'identité des membres d'équipage. Le hissage s'est terminé à 9h25 à la position 05°55.5'S 072°36.3'E. Le FPO Gador a rapporté que durant les heures passées à observer le virage, un total de 12 requins et de 27 poissons morts a été amené à bord, avec seulement 5 prises relâchées vivantes.

Il a alors été indiqué au capitaine que son navire devait immédiatement faire route vers Diego Garcia pour de plus amples investigations, et il lui a été ordonné de suivre le BVP durant la nuit. Il a été averti contre toute tentative de corruption de preuves ou d'évasion de la surveillance du BVP durant l'escorte. Avant de quitter le bord, deux hommes d'équipages furent transférés à bord du BVP comme garantie contre toute tentative d'évasion sur la route vers Diego Garcia. À 9h35, j'ai quitté le bord du Sudeesa Marine 5 avec deux hommes d'équipage ainsi que deux FPO. L'accompagnement sur environ 100 mn jusqu'à Diego Garcia a commencé à 9h50.

Rob Gater, MSc, BA (Hons)
Senior Fisheries Protection Officer,
BIOT 13.05.2010